



CCCPS / 2022 / DE / 09
3.2 Aliénations

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 17 novembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 17 novembre 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Héléne PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Jean Marc MATTRAS ; Danielle BORDERES à Christophe LEMERCIER ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Dominique DELAYE à Stéphanie KARCHER ; Caryl FRAUD à Boris TRANSINNE ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI ; et Frédéric TRON à Héléne PELAEZ BACHELIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE et Frédéric TEYSSOT.
Secrétaire de séance	François BROCARD

Vente de terrains de l'Ecoparc du Pas de Lauzun à M. Jean-Baptiste COTE

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

La commercialisation de la ZAC de l'Ecoparc du Pas de Lauzun est en cours. 13 terrains ont été vendus, un compromis de vente est signé et les 9 terrains restants font l'objet de demandes d'achat. Dans ce cadre, l'entreprise NDC 26 (bureau d'études structures métalliques) s'est positionnée afin d'acquérir les parcelles n°11 et 12, d'une superficie totale de 1 836 m². M. Jean-Baptiste COTE - le dirigeant de l'entreprise, a présenté son projet (création d'un bâtiment de 900 m²) à la Commission Economie de la CCCPS qui a validé la vente des parcelles souhaitées à l'entreprise au regard du projet présenté et de ses perspectives de développement.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de valider la vente des lots n°11 et 12 de l'Ecoparc du Pas du Lauzun à M. Jean-Baptiste COTE pour une superficie totale de 1836 m² pour un prix de vente total de 67 932 € HT (soit 37€/m²).



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 17 novembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

III. Visas

VU la délibération DE2018162 du 13 décembre 2018 concernant la fixation des tarifs de vente des terrains pour une implantation sur l'Ecoparc du Pas de Lauzun ;

VU la délibération DE2022095 du 22 septembre 2022 concernant la modification du prix de vente des terrains de l'Ecoparc ;

VU l'avis des Domaines 7300-SD en date du 21 mars 2022 ;

VU l'avis de la Commission Economie du 8 novembre 2022 ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de valider la vente des parcelles n° 11 (cadastrée AH623) et 12 (cadastrée AH624) d'une superficie totale de 1 836m² à M. Jean-Baptiste COTE ou à toute personne physique ou morale qu'il se substituera pour un montant total de 67 932€ HT (soit 37€/m²) ;
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette décision.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I : le plan des lots de L'Ecoparc du Pas du Lauzun,
- Annexe II : l'avis des Domaines 7300-SD.

François BROCARD
Secrétaire de séance

Le 17/11/2022

Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président

